

L'an deux mille onze, le vingt neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 22 avril 2011			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	BROCHEC Christian TAILLARDAT Denis	
PRESENTS (conseillers)	DUBUFFET Christiane MAZET Mylène EXPERT Robert	PERUCH Franck TEYSSIER Jean-Pierre LESCOMBE Solange	DUBOURG Marie-Jeanne FOUQUESOLLE Patricia MONJALET Vincent
ABSENTS	FRITSCH Marie-Christine (<i>excusée</i>)		
PROCURATION	FRITSCH Marie-Christine a donné procuration à FOUQUESOLLE Patricia		
SECRETAIRE DE SEANCE	TEYSSIER Jean-Pierre		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 18/03/2011)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 PROPOSITION D'ADJONCTION D'UNE DELIBERATION

- Délibération pour modification d'emplacement de la salle des mariages.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1-/ Vote du P.L.U. arrêté :

Monsieur MILLASSEAU, Architecte Urbaniste en charge de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme de LAUZUN, présente au Conseil Municipal le dossier qui sera déposé auprès des services de l'Etat pour validation. M. TEYSSIER soulève le problème de la restriction des surfaces constructibles et par conséquent, de la diminution potentielle de la population pouvant être accueillie à l'avenir. M. MILLASSEAU rappelle que le PLU a été élaboré en suivant les prescriptions des différents services de l'Etat concernés, tels que le service des routes, les réseaux ou l'Architecte des Bâtiment de France. Ce qui explique l'exclusion de certaines parcelles qui avaient pourtant obtenues un Certificat d'Urbanisme Opérationnel. Il énumère les différents articles de prescriptions, obligations et interdictions du dit PLU. Une discussion est engagée à propos des zones réservées pour permettre l'implantation de futures entreprises à Latapie et Tuilerie, suite à divers arguments les zones sont maintenues telles que présentées. M. PERUCH fait remarquer que le parc du château n'est pas compris dans le périmètre protégé. Il est donc décidé d'englober le parc du château, ainsi que le calvaire. De même seront rajoutés comme périmètre protégé le bourg de Queyssel et le lavoir situé sur les parcelles 24 et 25 près de Queysaguet. M. MILLASSEAU rappelle qu'il serait souhaitable de rétablir le droit de préemption dès que le PLU sera validé.

Les membres du Conseil Municipal directement concernés par le PLU ne prennent pas part au vote : MMEs et MM BROCHEC – DUBOURG – FRITSCH – LACHEZE – TEYSSIER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments exposés, arrête le PLU tel que présenté.

2-/ Vote des subventions aux associations :

M. le Maire présente les propositions de subventions et explique les différentes baisses ou augmentations :

- La subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers est de 1000 €, + 150 € à titre exceptionnel attribués par chacune des communes concernées, Lauzun, St Colomb de Lauzun et Bourgougnague, (soit 450€) ainsi que 550 € accordés par la Communauté de Commune de Lauzun, pour atteindre 1 000 € au total, afin d'aider à financer la fête des dix ans de la caserne, qui aura lieu le 12/06/11.
- La Société de Pêche voit sa subvention augmenter de 50 €, l'objectif étant de l'amener au même niveau que la Société de Chasse.
- L'association Miramont-Lauzun Basket voit sa subvention ramenée à 1 000 €, M. MONJALET s'en inquiète, il craint que la baisse de subvention soit répercutée sur le prix des licences des joueurs. M. le Maire explique que Miramont ne donne que 1 000 €, quand Lauzun donnait 1 500 €. Il a été demandé à Miramont de s'aligner sur la subvention de Lauzun à plusieurs reprises. Devant le refus

miramontais, Lauzun a donc décidé de réduire la subvention allouée au même montant que celle attribuée par Miramont. Lauzun ne peut pas subventionner une association Miramontaise.

- L'Avenir Cycliste voit sa subvention ramenée à 500 €, le club est en perte de vitesse, des animations doivent être envisagées afin de fédérer autour de ce club et permettre la venue de nouveaux licenciés. Selon les efforts entrepris, la subvention sera réévaluée en conséquence l'année prochaine.

- L'Office de Tourisme voit sa subvention ramenée à la normale puisqu'il a pu intégrer ses nouveaux locaux et n'a donc plus de loyer à verser.

- Pour les autres associations ayant enregistré une baisse, Comité des Fêtes et Tennis Club, cela est dû au fait que ces associations présentent des finances saines depuis plusieurs années et qu'il n'est donc pas justifié de continuer à leur allouer des subventions supérieures à leurs besoins, mais aussi de part le fait qu'elles utilisent régulièrement et gracieusement la salle polyvalente et qu'ainsi elle participe à la rénovation de son bardage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote les subventions aux associations ci-après :

☞ Voir tableau joint en annexe.

3-/ Participation aux charges de fonctionnement de l'école pour les communes extérieures :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, que la participation aux charges de fonctionnement de l'école de Lauzun des communes ne disposant pas de structure scolaire, a été fixée, par délibération du 8 mars 2007 à 255 € par enfant. Suite à un accroissement constant des charges, il propose d'augmenter cette participation de 2%, soit arrondie à 260 € par enfant à compter de l'année scolaire 2010-2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter cette participation à 260 € par enfant à compter de l'année scolaire 2010-2011.

4-/ Admission en non valeur :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un administré ne paye pas à la commune la part de loyer lui incombant après déduction de l'APL. Cette créance n'étant pas récupérable, il est nécessaire de délibérer pour l'admettre en non valeur afin de solder ce compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'admission en non valeur d'une créance de loyer sur l'année 2009-2010 de 320.98 €.
- Autorise le Maire à émettre le mandat correspondant.

M. le Maire demande l'autorisation d'engager une procédure d'expulsion. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour engager la procédure.

5-/ Vote du Compte de Gestion du budget principal :

M. le Maire communique au conseil les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal pour la commune qui présente un excédent de 261 431.14 € en investissement et 189 764.32 € en fonctionnement hors restes à réaliser.

A l'unanimité, le conseil approuve ce compte.

6-/ Vote du Compte Administratif :

M. le Maire quitte la salle.

M. EXPERT, doyen de l'assemblée présente le compte administratif,

A la fin de l'exercice, l'excédent de fonctionnement est de 189 764.32 € et l'excédent d'investissement de 261 431.14 €, en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur BOIRAC, Receveur Municipal. Compte tenu des restes à réaliser d'investissement pour un montant de 561 969 € en recettes auquel il convient d'ajouter le résultat excédentaire, soit 261 431.14, et 978 611 € en dépenses, il est nécessaire, pour financer tous les restes à réaliser, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de 2010, soit 85 268 € en section d'investissement. Le résultat excédentaire final de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2011 serait de 104 496 €.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes et M. EXPERT – FRITSCH - FOUQUESOLLE) vote le compte administratif 2010 et décide avec 14 voix pour et 1 abstention (M. EXPERT) l'affectation ci-dessus.

7-/ Vote des taux d'imposition communaux 2011 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions de recettes des trois taxes établies par les services fiscaux à taux constant, soit 259 910 €. Il explique l'impact de la réforme fiscale 2011 au niveau du bloc communal et indique que la Taxe professionnelle est remplacée par des Taxes nouvelles ou des Taxes transférées, ce qui est le cas de la commune dont la taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière non bâtie ont hérité du transfert de la part départementale et régionale. Les recettes nouvelles

constatées après réforme font l'objet pour partie d'un prélèvement au GIR (Garantie Individuelle de Ressource) d'un montant de 33 997 €. Les recettes constatées permettant d'équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de modifier les taux appliqués en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition communaux, soit :
Taxe d'habitation 10.48% ; Taxe Foncière Bâtie 15.10% ; Taxe Foncière Non Bâtie 52.85%.

8-/ Budget primitif 2011 :

Les travaux non terminés à la fin de l'année seront poursuivis en 2011. De nouveaux programmes vus en commission des finances sont ouverts : travaux de rénovation bâtiments divers : 53 500 €, travaux de voirie et réseaux : 45 200 €, élaboration du dossier MARPA : 38 250 €, acquisition de matériel : 11 700€. La section d'investissement est équilibrée à 1 276 570 € par emprunt et prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 27 873 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 733 053 €. Monsieur le Maire propose au conseil que, suite au déficit du lotissement, la commune verse une indemnité de 44 550 €, correspondant à la vente de 5 lots en 2011, vers ce budget annexe pour 2011. Un virement de 16 064 € vers le budget annexe photovoltaïque serait nécessaire pour le remboursement des premières échéances d'emprunt.

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 4 abstentions (MMes et MM. EXPERT – FRITSCH – FOUQUESOLLE - TEYSSIER) vote le budget primitif 2011.

9-/ Budget annexe du Lotissement « Les Balcons de Lauzun » :

*** Vote du compte de gestion 2010 :**

M. le Maire reprend la présidence pour présenter les résultats du compte de gestion du Receveur pour le lotissement. Celui-ci présente une section de fonctionnement déficitaire de 132 884.72 €, et une section d'investissement excédentaire de 41 858.83 €.

A l'unanimité, le conseil approuve ce compte.

*** Vote du compte administratif 2010 :**

M. le Maire quitte la salle.

M. EXPERT présente les comptes.

A la fin de l'exercice, le fonctionnement est déficitaire de 132 884.72 €, et l'investissement excédentaire de 41 858.83 €, en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur BOIRAC. Compte tenu des résultats de 2010, déficitaire en fonctionnement pour 132 884.72 € et excédentaire en investissement pour 41 858.83 €, le résultat final à reporter sur l'exercice 2011 en section de fonctionnement sera déficitaire de 132 884.72 € et excédentaire en section d'investissement pour 41 858.83 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2010 et décide les reports ci-dessus.

*** Vote du Budget Primitif 2011 :**

M. le Maire présente le projet de budget pour le lotissement. Les travaux sont terminés, et dans l'attente de la vente de tous les lots, la section de fonctionnement est équilibrée à 263 546 € et la section d'investissement est équilibrée à 157 775 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le projet de budget 2011 tel que présenté.

10-/ Budget annexe du Photovoltaïque :

*** Vote du compte de gestion 2010 :**

M. le Maire reprend la présidence pour présenter les résultats du compte de gestion du Receveur pour le photovoltaïque. Celui-ci présente une section de fonctionnement équilibré à 0.00 €, et une section d'investissement déficitaire de 8 036.00 €.

A l'unanimité, le conseil approuve ce compte.

*** Vote du compte administratif 2010 :**

M. le Maire quitte la salle.

M. EXPERT présente les comptes.

A la fin de l'exercice, le fonctionnement est équilibré à 0.00 €, et l'investissement déficitaire de 8 036.00 €, en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur BOIRAC. Compte tenu des résultats de 2010, déficitaire en investissement de 8 036.00 €, le résultat final à reporter sur l'exercice 2011 en section d'investissement sera déficitaire de 8 036.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2010 et décide les reports ci-dessus.

*** Vote du Budget Primitif 2011 :**

M. le Maire présente le projet de budget pour le photovoltaïque. La section de fonctionnement est équilibrée à 16 064.00 € et la section d'investissement est équilibrée à 457 614.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le projet de budget 2011 tel que présenté.

11 -/ Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Général pour le retable :

M. le Maire informe le Conseil que le démontage du retable, du panneau St François, des lambris et du devant de l'autel est terminé et

qu'il est nécessaire de demander la deuxième tranche pour la restauration et le remontage du retable. Le coût de cette deuxième tranche sera de 51 661.22 € TTC. Ce mobilier étant classé, l'aide apportée par l'Etat est de 50% du montant HT, soit 21 597.50 €, et celle du Conseil Général serait de 25% plafonné à 10 000 €, soit 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement tel que présenté.

12-/ Acceptation don Sauvegarde de l'Art Français :

La présente délibération a pour objet d'accepter le don de 15 000 € alloué par La Sauvegarde de l'Art Français afin de financer la restauration du chœur de l'église St Etienne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le don de 15 000 € alloué par La Sauvegarde de l'Art Français et autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

13-/ Création d'un poste adjoint administratif pour agence postale :

Afin d'assurer l'accueil du public au sein de la future Agence Postale Communale, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à 21H30 par semaine, de sorte à garantir une amplitude horaire satisfaisante concernant l'ouverture au public telle que présentée ci-dessous :

- Mardi 9H à 12H et 14H à 16H ;
- Mercredi 9H à 12H ;
- Jeudi 9H à 12H et 14H à 16H ;
- Vendredi 9H à 12H ;
- Samedi 9H à 12H.

L'agent recruté sera présent un quart d'heure avant et un quart d'heure après les heures d'ouvertures au public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour 21H30 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} juin 2011.

14-/ Choix candidat agence postale communale :

M. le Maire explique au Conseil que 7 candidats se sont fait connaître, parmi lesquels 4 ont été sélectionnés afin de passer un entretien d'embauche à l'issue duquel 2 ont été retenus. L'un, M. TRILLES Jean-Paul, étant un lauzunais connaissant parfaitement la commune, l'autre, Mme SAURON Sylvie, une personne de La Sauvetat Du Dropt assurant déjà ces fonctions en mission de remplacement dans différentes Agences Postales Communales du département. La délibération de ce soir avait pour objectif de départager ces candidats, mais M. TRILLES s'étant désisté par l'envoi d'une lettre recommandée reçue en mairie le 26 avril 2011, il ne reste plus que Mme SAURON.

M. BARJOU prend la parole afin de déplorer le fait que M. TRILLES se soit senti obligé de se désister de manière à éviter toutes polémiques ou médisances qui pourraient être taxés de favoritisme eu égard à l'amitié qu'il porte à certains membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments présentés, retient la candidature de Mme SAURON, pour un contrat d'une durée de 3 ans à 21H30 par semaine à compter du 1^{er} août 2011. Au préalable, un premier contrat dit de période d'essai lui sera consenti d'une durée d'un mois renouvelable 1 fois.

15-/ Choix entreprise pour réfection toiture Café des Sports :

M. BARJOU quitte la salle.

M. le Maire informe le Conseil que 5 devis ont été reçus. La demande portait sur la réfection des toitures du Café des Sports.

- SARL CATARINO et Fils 33 310 € HT (zinguerie comprise),
- CCM COMTE AUDIBERTI 16 557.69 € HT (dont zinguerie 5234 € HT),
- SARL JULIEN Construction 25 360.80 € HT (zinguerie comprise),
- Francis ROBERT 12 841.19 € HT (zinguerie non comprise),
- BERNHARD Michael 5 184 € HT (zinguerie non comprise).

Le devis paraissant le plus avantageux rapport qualité/prix est celui de l'entreprise CCM COMTE AUDIBERTI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention (M. TEYSSIER), retient l'Entreprise CCM COMTE AUDIBERTI pour le chantier de réfection des toitures du Café des Sports.

16-/ Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe :

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. Ainsi 3 agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à adjoint technique principal de 2^{ième} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments présentés et les compétences professionnelles, décide la création de trois emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe à temps complet.

17-/ Nouvel horaire secrétariat :

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier l'amplitude d'ouverture au public du secrétariat le samedi, soit : ouverture le samedi matin de 9h00 à 12h00 au lieu de 8h30 à 12h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

18-/ Modification emplacement salle des mariages :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu des demandes pour célébration de mariage dans le courant de l'été. Considérant que les travaux de rénovation de la mairie sont terminés pour la partie secrétariat et salle du conseil, il souhaite déplacer de façon définitive la salle des mariages vers la nouvelle salle du conseil municipal, au rez-de-chaussée de la nouvelle mairie, 2 rue Marcel Hervé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

19-/ Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil que :

- a) M. MAZZOCATO Michel a écrit une lettre, dont M. le Maire fait lecture au Conseil, dans laquelle il remercie la municipalité et l'encourage à poursuivre les travaux engagé afin de sauver l'église St Etienne, pièce essentielle du patrimoine de la commune selon lui. Il a découvert au travers d'articles parus dans le Lauzunais, bulletin municipal mis en ligne sur le site internet de Lauzun, que l'on pouvait aider au financement de ce projet par le biais de la Fondation du Patrimoine. Il s'engage donc à contribuer à cette restauration par des dons réguliers, comme en atteste le reçu joint à son courrier.
- b) Aurélie ALBA et Jean-Luc LESVIGNE ont le plaisir d'inviter les élus ainsi que les employés communaux au vin d'honneur servi à la salle des fêtes de St Colomb de Lauzun à l'occasion de leur mariage le 30/07/11.
- c) Bardage salle polyvalente : trois entreprises ont répondu à sa demande pour effectuer les travaux de la deuxième tranche. SARL JULIEN Construction, mieux disant, a été retenue pour effectuer la pose, pour un montant de 7 532.05 € HT.
- d) Monument aux morts : trois entreprises ont répondu à sa demande pour effectuer les travaux de rénovation du socle du monument. Francis PUIBARREAU, mieux disant, a été retenu pour réaliser les travaux de réfection pour un montant de 1 150 € HT.
- e) Remplacement barrières autour du lac : la Communauté de Commune du Pays de Lauzun prend à sa charge le changement des clôtures en bois autour du lac. En effet, les vieilles barrières vermoulues devenues dangereuses seront remplacées par un système de barrière mêlant le bois et l'acier afin d'en assurer la sécurité et la longévité.
- f) Grilles sécurité mairie : il est proposé de substituer les barrières installées devant l'entrée du secrétariat de la mairie par des bacs à fleurs afin de délimiter le périmètre de sécurité de façon plus esthétique à l'approche de la période estivale. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.
- g) Différentes demandes de subvention ont été reçues en mairie, M. le Maire en donne lecture. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite aux demandes du Trèfle Gardonnais, de l'A.D.O.T 47, de la MFR de Miramont de Guyenne, du Collège de Castillonès et décide d'allouer une coupe aux Jeunes Agriculteurs Cancon-Castillonès.
- h) Schlierbach : La classe de C.M.1/C.M.2 de l'école élémentaire de Schlierbach séjournera à Lauzun du 16 au 20 mai 2011. Il est prévu au budget de la commune que les enfants prennent leur repas à la cantine de Lauzun, ainsi que le financement du car et les entrées de la sortie prévue à Monflanquin le 18 mai 2011. Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

